



## Abus de confiance sur personne psychiquement faible

Par **maelle1964**, le **16/06/2014** à **19:41**

Bonjour,

1) j'ai eu un accident de voiture et la voiture a été emmenée dans un garage par un dépanneur de mon assurance.

2) un individu (A), voulant récupérer mon véhicule pour ses fins personnels, en échange d'une autre voiture et d'un certain montant, a signé un contrat avec moi qui stipule que le véhicule a été mis en dépôt à son adresse, en attente de réparation. Ce qui n'est pas tout à fait vrai mais aurait pu l'être dès le lendemain. Lui, se chargeant de récupérer le véhicule pour le rapatrier chez lui.

3) Une amie B (et c'est là que ça se complique) a avancé l'argent à un intermédiaire (C)(qui devait le remettre à A), a lui même à fait un papier reconnaissant avoir réceptionné l'argent (mais qui sous entend se décharger d'un quelconque remboursement), (C) écrit donc que cette somme reçue doit être remboursée par moi-même à mon amie (B) pour l'achat du nouveau véhicule. Là, où le bât blesse, cette personne (C) n'a remis qu'une partie de cet argent à l'individu (A).

4) 15 jours après, mon véhicule est toujours stationné au dépôt, l'individu (A)et bien encaissé une partie de l'argent. Finalement,cette vente a été annulée.

5)Je me retrouve dans l'obligation de payer les frais de stationnement.L'argent de versé n'a toujours pas été restitué à son propriétaire malgré les sms et autres...

Ma question: peut-on considérer qu'il y ait "abus de confiance" sachant que le code pénal précise qu'il faut démontrer que le bien a été détourné donc je cite: utilisé de façon autre que ce qui a été convenu".

Le véhicule n'ayant pas bougé de son emplacement, peut-on affirmer qu'il ait été détourné?

Merci pour vos réponses.